

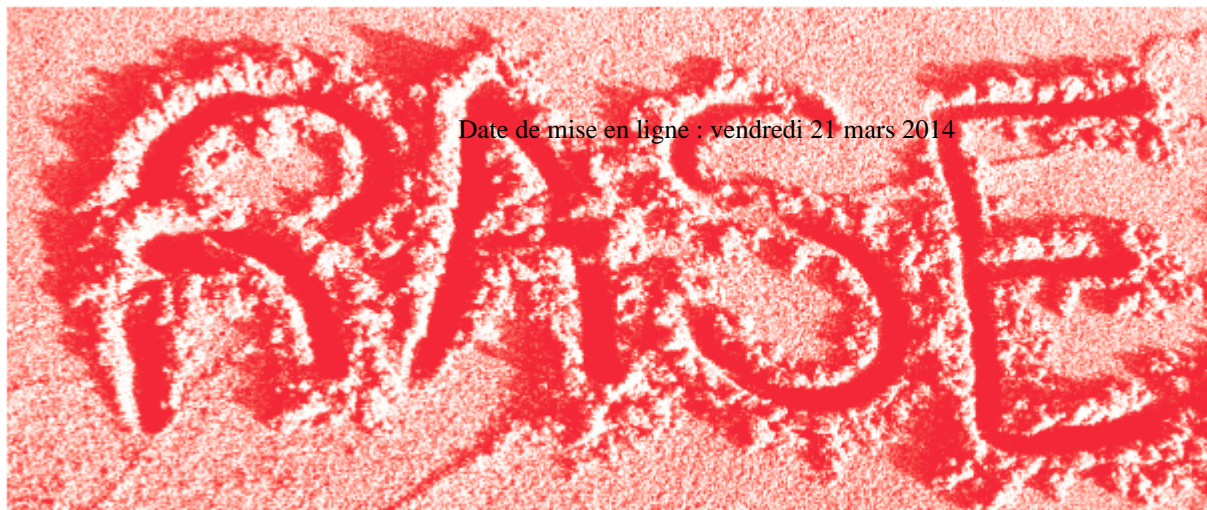


Extrait du SUD Éducation

<http://www.sudeducation.org/Disparition-des-RASED-Le.html>

Disparition des RASED : Le changement dans la continuité

- Journal fédéral -



Date de mise en ligne : vendredi 21 mars 2014

Copyright © SUD Éducation - Tous droits réservés

Les 26/11 et 3/12, Sud éducation a participé aux groupes de travail sur les Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en situation de Difficulté (RASED), du chantier ministériel pour « l'évolution des métiers de l'éducation nationale ». Les premières fiches de travail et les propos introductifs du ministère, critiquant le gouvernement précédent, pouvaient laisser entrevoir, aux plus naïfs d'entre nous, un nouveau printemps pour les RASED. On pouvait s'attendre à un plan d'urgence de re-création de postes. Les réponses sont très éloignées. Non seulement les postes RASED sacrifiés sous la droite ne seront pas rétablis mais - par un toilettage habile - les missions censées être confortées sont modifiées et la création d'un Pôle Ressource de Circonscription signe la disparition de fait de l'entité RASED.

Des postes au compte-gouttes

Le ministère affichait clairement la nécessité de « relancer la formation pour répondre aux postes vacants et aux postes créés », mais cela ne concernerait pas les postes supprimés. Nous avons demandé au ministère si les 5000 postes perdus, dont certains définitivement supprimés, seraient recréés, même progressivement. Sa réponse est, elle aussi, très claire : « Un travail académique sur la carte des postes dans le cadre d'un pilotage national... » . Nous connaissons tous et toutes ce qu'il en est du pilotage national et le travail académique ne devrait pas améliorer la donne. Faut-il se satisfaire de miettes ?

Pour Sud éducation, cette annonce n'est pas de nature à apporter du crédit au ministère. Le peu de moyens ne permettra pas un redéveloppement massif des RASED, indispensable pour aider les élèves en difficulté à se réappropriier l'école. Les pseudo-dispositifs d'aide (AP, stages de remise à niveau), introduits par l'ancienne majorité et non abrogés, sont pérennisés.

Un changement notable des missions.

Entre l'affichage : « Des RASED aux missions confortées » et la déclinaison des différentes missions, là encore, existe une réelle différence.

Les premières fiches de travail laissaient entrevoir une quasi sédentarisation, pour les postes E. Sous la pression des syndicats, le passage a été enlevé, mais cette possibilité demeure bien réelle. La suspicion est grande car l'objectif initial était très clair : « Aide à l'élève ou au groupe d'élève ... majoritairement réalisée dans la classe, en coordination avec l'enseignant ». La confusion entre le maître surnuméraire et le poste E n'est vraiment pas loin. Ce glissement pourrait s'opérer assez facilement, dès la disparition de l'entité RASED. Il ne s'agit pas d'une maladresse d'écriture, mais d'une volonté affichée dès le départ : les orientations du ministère suivent toujours les mêmes logiques !

ï Des psychologues au service de l'institution

Rattaché-es à la circonscription (dans le Pôle de Ressources de Circonscription), les psychologues seraient perçu-es comme les chargé-es de mission des IEN, ce qui comporte bien des risques. En effet, comment exprimer des difficultés si on croit que son interlocuteur ou interlocutrice pourrait les rapporter à l'IEN ? C'est la négation de la place de la psychologie à l'école et une totale remise en cause de la définition du psychologue scolaire, professionnel de terrain et de proximité, pouvant répondre à la fois à la demande des élèves, des parents, des enseignant-es, hors de tout contexte hiérarchique, évaluatif ou normatif. Pour les psychologues des RASED, c'est la porte grande ouverte à une dérive qui conduira à les faire intervenir sur ordre de l'IEN, sous couvert d'expertise, au coup par coup et l'abandon de toute notion de neutralité, de bienveillance voire d'écoute.

Ï E et G : un traitement différencié...

Bien pire encore est la situation des postes G dont les missions, loin d'être confortées, sont complètement modifiées. La circulaire de 2009 mettait sur le même plan le travail des enseignant-es spécialisé-es, précisait leurs missions « d'aide directe aux élèves en difficulté... Les enseignants spécialisés peuvent intervenir directement dans la classe, regrouper des élèves pour des durées adaptées à leurs besoins, ou leur apporter une aide individuelle. » . Si les propositions ministérielles voyaient le jour, il en serait différemment car l'aide à l'élève, présente, sur les premières fiches de travail des collègues E, n'apparaissait pas pour les G. Après modification, on pourrait croire que cette différence est gommée et que leur rôle d'aide directe auprès des élèves, pour la prévention et la remédiation, est réaffirmé. Même si le ministère a ajouté « intervention auprès des élèves... », on est loin de l'aide directe de 2009 et l'intervention des postes G serait très différente de celle des postes E.

Les postes G interviendraient dans les écoles (le mot classe n'apparaît pas contrairement aux postes E), après décision de l'IEN, en réponse à « une problématique particulière rencontrée par une équipe pédagogique. », et non, comme les E, pour s'intéresser « aux besoins identifiés des élèves ». Ce glissement, non anodin, laisse penser que les interventions des G ressembleront à celles d'« d'urgentistes pédagogiques ». Une disparition progressive des postes G semble tout aussi probable alors qu'il faudrait en recréer massivement.

Dès le début, Sud éducation a demandé que l'aide directe aux élèves, seule garante du maintien des missions et de la survie des RASED, soit sur toutes les fiches. Au lieu de cela, la formulation proposée entérine les orientations funestes du ministère. Pour les enfants éprouvant des difficultés, les aides concrètes seront encore réduites. Les inégalités sur le territoire ne seront pas effacées et de nombreuses écoles seront encore privées d'interventions.

Ï...mais de nouvelles missions en plus

Pour maintenir l'illusion d'une même entité, de nouvelles missions communes voient le jour. Postes E, G et psychologues peuvent maintenant être mobilisés « pour le travail de suivi d'élèves de 6ème ayant rencontré des difficultés en primaire » et participer en plus au conseil école-collège. Ces propositions sont tout à fait irréalisables, compte tenu de la taille actuelle des secteurs d'intervention et du nombre de postes disparus. D'autant que la circulaire départementale de la Loire précise que les postes E et G travaillent prioritairement avec le cycle 1 et 2, donc, très rarement voire jamais, avec le cycle 3. N'est-ce pas, une manière déguisée de pousser vers la sortie celles et ceux qui actuellement sont chargés de ces missions : les COP ?

Autre nouveauté, « la ressource auprès des équipes pédagogiques » va encore diluer les interventions de nos collègues. Sous la pression des syndicats, « la formation à destination des enseignants », mission qui ne doit pas incomber aux enseignant-es spécialisé-es, s'est muée en « accompagnement des enseignants », rôle actuellement dévolu aux conseiller-es pédagogiques et qui devrait le rester. Non seulement ce temps d'accompagnement serait, de fait, pris sur les temps d'intervention mais, en plus, sans aucune formation à cette nouvelle mission. En fait, cette proposition est très cohérente avec l'idée que se fait le ministère sur le rôle futur des RASED dans sa nouvelle entité fonctionnelle : le Pôle de Ressources.

Le Pôle de Ressources de Circonscription (PRC), pour une mort lente et douce des RASED

Le ministère veut instituer un PRC, regroupant tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux besoins et aux demandes d'aides des enseignant-es ou d'une école.

Ï Une absence de combat syndical.

FO, la CGT et Sud éducation, dès le début, ont dénoncé et combattu ce nouveau pilotage qui n'apporte aucune amélioration dans les missions des RASED et les éloigne toujours un peu plus de l'école. Au lieu de mener collectivement ce combat syndical, le SNUIPP a revendiqué le rattachement des postes E à cette nouvelle instance, validant ainsi la proposition ministérielle et rendant vaines nos tentatives pour se débarrasser de ce cadeau empoisonné.

Ï Un échelon intermédiaire ambigu.

Tout sera donc décidé par la circonscription. Plus grave encore, cette nouvelle instance de pilotage entraînera une dilution des interventions et rendra encore plus invisibles les collègues poste G et donc l'entité RASED.

Psychologues et postes G ne pourront plus assumer leur mission primordiale de prévention de la difficulté à l'école. éloigné-es du terrain, ils ou elles seront assigné-es à des tâches qui s'apparenteront à des commandes institutionnelles voire à des injonctions.

Ces propositions, au mieux, gèrent la pénurie et, au pire, par de subtils changements de missions et d'implantations, enterrent définitivement les RASED. La priorité n'est pas de modifier les textes. L'urgence est de créer des postes et d'envoyer des personnels en stage pour les pourvoir. Face à ces projets inacceptables, Sud éducation juge impératif de construire une mobilisation unitaire pour un réel redéveloppement des RASED.